

PROCES-VERBAL
de la SEANCE du BUREAU COMMUNAUTAIRE délibératif
du 6 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le six mars, à dix-sept heures zéro, les Membres du Bureau Communautaire se sont assemblés dans la salle de réunion du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Président,

Présents : PERONNET Jany, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier

Pouvoirs :
MARTIN Alexandre donne procuration à ALBERT Philippe
PROUST Magaly donne procuration à PRIEUR Jean-Michel

Absences excusées : BEAUCHAMP Claude, VOY Didier

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 28 février 2025

ORDRE du JOUR

DELIBERATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025

TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- 2 - FLIP 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 3 - FLIP 2025 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

QUESTIONS DIVERSES

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES	3
1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025	3
TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE	3
2 - FLIP 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS	3
3 - FLIP 2025 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS	5
QUESTIONS DIVERSES	6

Monsieur le Président salue les membres du Bureau communautaire, ouvre la séance.

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.

O
O O
O

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2025

A l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 13 février 2025.

TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

2 - FLIP 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le FLIP est un festival attractif avec un caractère unique. Il accueille plus de 200 000 joueurs de la France entière et n'a cessé d'évoluer depuis près de 40 ans pour devenir le 1^{er} festival de jeux en extérieur d'Europe, tant en termes de fréquentation que de déploiement.

Par son accessibilité et sa gratuité, le Festival des Jeux permet l'accès de tous à la culture et reçoit un public très varié (enfants, ados, adultes, séniors, personnes en situation de handicap...). Il soutient également l'emploi en permettant d'offrir un travail saisonnier à près de 150 jeunes, formés par nos équipes, pour animer de manière professionnelle les espaces de jeu.

Le FLIP contribue au dynamisme touristique et économique de notre région et de notre département, comme le confirme l'étude d'impact réalisée lors du FLIP 2024. Le rôle du FLIP est aussi de fédérer des initiatives et de très nombreux acteurs. Il dispose d'un ancrage territorial fort via des partenariats avec des structures locales, et rayonne nationalement et internationalement.

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres soutiennent financièrement le FLIP depuis de très nombreuses années.

Conformément aux dispositifs d'aides adoptés par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, il convient de solliciter auprès de ceux-ci une subvention à hauteur de 100 000 € auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, et à hauteur de 50 000 € auprès du Département des Deux-Sèvres, au titre du développement culturel, social, économique et touristique. Il convient également de solliciter des aides auprès de tout autre financeur pertinent identifié.

Madame Marina PIET, rapporteur, explique que la commission propose de solliciter des subventions ambitieuses auprès de la Région et du Département, à savoir respectivement 100 000 euros et 50 000 euros.

Monsieur le Président rappelle que le festival des jeux ne s'inscrit pas dans les dispositifs traditionnels de financement public (tourisme, culture, ...). C'est pourquoi il milite pour qu'il sorte des référentiels classiques, comme c'est le cas des Francofolies de La Rochelle ou du festival de la BD d'Angoulême.

Monsieur Jean-François LHERMITTE pense qu'il faut jouer sur plusieurs cordes (jeunesse, économie, ...) pour cumuler les aides.

Sur invitation de Monsieur le Président, **Madame Floriane PETERSCHMITT**, Directrice générale des services, propose que les données de l'étude d'impact menée en 2024 soient transmises à l'appui des dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Président indique qu'une réunion avec des élus régionaux est en cours d'organisation au sujet du financement de ce festival.

Madame Marina PIET précise que la commission, après en avoir débattu longuement, a préféré laisser des montants élevés car les montants accordés sont souvent proportionnels aux montants sollicités.

Monsieur Jean-François LHERMITTE estime que l'argumentaire développé est plus important que les sommes affichées. C'est l'argumentaire qu'il faut soigner.

Madame Marina PIET reconnaît qu'en effet le document envoyé aux financeurs n'a pas évolué depuis longtemps et qu'il faudrait sans doute le rendre davantage accrocheur.

Monsieur Philippe ALBERT pense également qu'il convient de bien cibler le service compétent à la Région.

Monsieur le Président rappelle que l'instruction est menée en fonction des référentiels existants.

Madame Véronique CORNUAULT considère que le volet « éducation/famille » est à mettre en avant.

Madame Floriane PETERSCHMITT prend note de la nécessité de préparer un dossier efficace dans la perspective du rendez-vous avec la Région.

En l'absence d'autres interventions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie le 4 février 2025 ;

CONSIDERANT l'organisation de l'édition 2025 du Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) ;

CONSIDERANT la contribution du FLIP au développement culturel, social, économique et touristique de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres et de tout autre organisme identifié ;

CONSIDERANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Régional, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 100 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

CONSIDERANT que conformément au dispositif d'aide adopté par le Conseil Départemental, il est possible de solliciter auprès de celui-ci une subvention à hauteur de 50 000 €, au titre du développement culturel, social, économique et touristique ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 100 000 € auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 50 000 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à déposer une demande d'aide financière auprès de tout autre financeur éventuel pour l'organisation du FLIP 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - FLIP 2025 – TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DÉRIVÉS

Il est proposé au Bureau communautaire, considérant l'intérêt de poursuivre la mise en vente au public des produits dérivés "FLIP", contribuant à la promotion du festival, d'approuver la grille tarifaire de vente des produits dérivés ci-dessous.

La commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine » propose de nouveaux produits pour répondre à la demande des festivaliers.

Madame Marina PIET, rapporteur, explique que l'offre de la boutique du FLIP a été renforcée par de nouveaux produits (cartes postales collector, tote bag, mug, Meeple).

Monsieur Jean-François LHERMITTE estime que le jeu OYEZ OYEZ pourrait être vendu plus cher.

Madame Marina PIET propose de fixer son prix de vente à 12 euros, au lieu des 10 euros pressentis.

En l'absence d'autres interventions, ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme et Valorisation du Patrimoine », réunie en date du 4 février 2025 ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la mise en vente au public des produits dérivés "FLIP", contribuant à la promotion du festival ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer de nouveaux produits pour répondre à la demande des festivaliers ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la grille des tarifs de vente des produits dérivés « FLIP » ci-dessous :

PRODUITS DERIVÉS FLIP	Prix de vente 2025
Casquette FLIP	6 €
Stylo FLIP	1 €
Lunettes FLIP	6 €
Porte-Clés FLIP	4 €
Gourde FLIP	15 €
Pack Simple (1 Casquette, 1 Stylo, 1 Lunettes, 1 Porte-Clés)	15 €
Pack Premium (1 Pack Simple, 1 Gourde)	25 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2025 (1 affiche)	4 €
Affiche collector FLIP 1986 à 2025 (lot de 10 affiches)	30 €
Jeu OYEZ OYEZ	12 €
Jeu MOUTOWN	15 €
Tee-Shirt Sérigraphié	15 €
Tee-Shirt Quadri	12 €
Badge	1 €
Sticker	1 €

Magnet	1 €
Tote Bag (nouveau)	10 €
Mug Quadri (nouveau)	10 €
Carte Postale (nouveau)	1 €
Meeple FLIP (nouveau)	5 €

- de dire que ces tarifs sont applicables du 9 au 20 juillet 2025,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 17 h 23 .

La liste des délibérations a été affichée le 7 mars 2025

Le SECRETAIRE de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR